

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **2 octobre 2023 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2023-032 visant le 307, rue Saint-Jean-Baptiste, Val-des-Sources.**

**Nature et effets :** Autoriser une marge de recul arrière de 6.27 m au lieu de 8.00 m pour un bâtiment principal tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone **37-R** issue du règlement de zonage 2006-116.

Toute personne intéressée **doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 2 octobre 2023 à 12:00** pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

  
Georges-André Gagné, greffier suppléant